

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2026

VISANT LA RELANCE ET LA DÉCENTRALISATION DU LOGEMENT - (N° 3058)

Adopté

N° CE687

AMENDEMENT

présenté par
Mme Le Meur, rapporteure

ARTICLE 8

À l'alinéa 18, supprimer le mot :

« signée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.